

LE POINT
DE VUE

de Pierre Cahuc,
Stéphane Carcillo,
André Zylberberg

Désinformation parlementaire sur les 35 heures

Le récent rapport rédigé par la députée du Doubs, Barbara Romagnan, au nom de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale chargée d'évaluer l'impact des 35 heures discrédite cette institution. Le président de la commission, le député d'Ille-et-Vilaine Thierry Benoit, s'est d'ailleurs refusé à le signer. Le seul mérite de ce rapport est qu'il ne s'embarasse pas d'arguties, il conclut tout simplement que « *la réduction du temps de travail a constitué un outil pertinent et efficace de lutte contre le chômage* ». Un jugement clair et péremptoire... mais qui va à l'encontre de toutes les études scientifiques en la matière. On connaissait les rapports d'information parlementaire, Mme Romagnan vient d'inventer le rapport de désinformation parlementaire.

Ce rapport part du constat que de nombreux observateurs ont crédité les lois Aubry d'un succès appréciable sur le front de l'emploi. Mais les lois Aubry mêlaient réduction du temps de travail et baisse du coût du travail par le biais d'allègement des cotisations sociales. Les premières études ne distinguaient pas ces deux composantes. Poursuivant cette logique, le rapport de Mme Romagnan évacue d'emblée la question de savoir ce qui doit être attribué à l'une ou à l'autre. Il est ainsi affirmé page 87 : « *Les lois Aubry formaient un tout et cela n'a pas de sens d'en isoler les différentes composantes.* » Drôle de conception de l'analyse économique. Aurait-on l'idée de demander à un médecin de ne pas chercher à isoler les effets de telle ou telle molécule au milieu de toutes les autres ?

Depuis une bonne vingtaine

d'années, les économistes travaillent de plus en plus comme des médecins ou des biologistes. Pour connaître l'effet d'une politique, ils évaluent ce qu'elle produit sur un groupe test, bénéficiant de la mesure, et sur un groupe témoin, n'en bénéficiant pas, mais qui pour le reste est similaire au groupe test. Pour apprécier les effets de la réduction du temps de travail, les économistes comparent donc des entreprises ayant bénéficié de cette mesure avec des entreprises similaires n'en ayant pas bénéficié.

Le récent rapport
parlementaire sur
l'impact des 35 heures
discrédite l'Assemblée.

La réduction du temps
de travail n'a aucun effet
positif sur l'emploi.

Les études de ce type portant sur l'Allemagne, le Québec et la France aboutissent toutes à la même conclusion : la réduction du temps de travail n'a aucun effet positif sur l'emploi.

Par exemple, Matthieu Chemin et Etienne Wasmer ont remarqué que, contrairement au reste de la France, le 26 décembre, jour de la Saint-Etienne, et le Vendredi saint sont des jours fériés en Alsace-Moselle. Lorsque les 35 heures ont été introduites, il a été décidé que ces jours de congé faisaient déjà partie de la réduction du temps de travail. La durée du travail a ainsi moins diminué en Alsace-Moselle que dans les départe-

ments limitrophes lors du passage aux 35 heures. Pourtant, il n'a été observé aucune différence en matière d'évolution de l'emploi : la plus forte réduction de la durée légale du travail dans le reste de la France n'a pas permis de créer plus d'emplois qu'en Alsace-Moselle.

Ces résultats, confirmés par toutes les études analogues, ont été présentés devant la commission. Ils n'ont pas eu pour autant l'heur de retenir l'attention de la rapporteure dont l'objectif, de toute évidence, n'était pas d'élucider les conséquences des 35 heures. Penser que réduire la durée du travail crée systématiquement des emplois, tout comme suspecter que les immigrés prennent le travail des Français, relève d'une conception erronée du fonctionnement du marché du travail, selon laquelle il existerait un nombre d'emplois ou d'heures de travail fixé par un *deus ex machina*. Cette conception est aux antipodes de la réalité. Les emplois peuvent éclore et disparaître très rapidement et en très grand nombre selon les politiques qui sont mises en œuvre. La connaissance de leurs effets relève d'évaluations indépendantes menées selon des techniques universellement adoptées, elle ne relève pas de la lecture orientée que pourrait en faire tel ou tel responsable politique.

Pierre Cahuc est professeur à l'École polytechnique et chercheur au CREST. **Stéphane Carcillo** est professeur affilié au département d'économie de Sciences po. **André Zylberberg** est directeur de recherche émérite au CNRS, Centre d'économie de la Sorbonne.